

PAS-DE-CALAIS

N°D2025-06-24-005

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT

DE LENS

CANTON

DE HARNES

COMMUNE

DE ROUVROY

SÉANCE

24/06/2025

Objet :

Utilisation de la
DSUCS 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le 24 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, suite à la convocation en date du 18 juin 2025, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, DENDIEVEL Marjorie, PASQUALINO François, HAINE-LEROY Nicole, GRANDSART Frédéric, GORAJSKI Nathalie, GLORIAN Grégory, MAHIEUX Gilbert, ANDRIES Jean-Claude, BEKKOUCHE Fatna, ORMAN Isabelle, COQUELLE Murielle, DERVILLERS Sébastien, BRIKI Miloud, DERANCOURT Guillaume, HAJA Manuel, ZYMNÉ Alice, KARASIEWICZ Lucie, VANHOUTTE Audrey, HAGNERE Patricia, COQUELLE Doriane,

ÉTAIENT EXCUSÉS :

GALAND Nicolas, DUFOUR Magalie, DUBOIS Géraldine, GALAS Laurent, WATRELOT Patricia, DELAFORGE Daniel, BIRMANN David

Pouvoirs:

DUBOIS Géraldine à VANHOUTTE Audrey
GALAS Laurent à GRANDSART Frédéric
WATRELOT Patricia à BEKKOUCHE Fatna
BIRMANN David à LEROY DORIANE

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de pouvoirs : 4

Madame DENDIEVEL Marjorie est désignée secrétaire de séance

La loi 91-429 du 13 Mai 1991 a institué la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Le conseil municipal doit justifier l'utilisation de cette somme et en informer Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais. L'article 80 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique indique que les communes sont davantage libres de fixer le contenu du rapport annuel qu'elles doivent remettre sur leurs actions.

La commune a perçu en 2024 une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) d'un montant de 2 817 672 €.

Il est proposé d'informer Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais que la dotation versée a servi à assurer l'équilibre des programmes et actions suivantes :

Accusé de réception en préfecture
062-216207241-20250626-D2025-06-24-005-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

COMPTON DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE PERCUE EN 2024 : 2 817 672,00 €

FONCTIONNEMENT :	
ACM périscolaire de l'école Briquet (personnel, charges courantes)	78 920,52 €
ACM périscolaire de l'école Casanova (personnel, charges courantes)	46 643,96 €
ACM périscolaire de l'école Ferry-Brossolette (personnel, charges courantes)	42 298,19 €
ACM périscolaire de l'école Triolet (personnel, charges courantes)	25 076,00 €
ACM périscolaire de l'école Vaillant-Couturier (personnel, charges courantes)	52 835,52 €
Cantine école Casanova (personnel, charges courantes)	134 793,02 €
Cantine école Triolet (personnel, charges courantes)	61 203,60 €
Centre Animation Jeunesse (personnel, charges courantes)	118 518,81 €
Centre de loisirs enfance (personnel, charges courantes)	251 711,41 €
Centre de loisirs petite enfance (personnel, charges courantes)	233 837,12 €
Centre médicosocial (personnel, charges courantes)	32 402,78 €
CMA Anne Sylvestre (personnel, charges courantes)	529 624,49 €
Médiathèque Jean Ferrat (personnel, charges courantes)	422 894,44 €
Restauration scolaire (personnel, charges courantes)	644 478,53 €
Service Municipal de la Jeunesse (personnel, charges courantes)	131 915,40 €
Service personnes âgées (personnel, charges courantes)	133 411,28 €
Soutien au secteur associatif	59 310,10 €
Travaux d'entretien et d'aménagement des écoles primaires	29 955,62 €
Garde-champêtre	8 473,59 €
(F) TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DSU :	3 038 304,38 €

INVESTISSEMENT :	
Instruments musique classe orchestre école Briquet	1 820,00 €
Mobilier écoles primaires (maternelles et élémentaires)	18 607,81 €
Matériel informatique écoles primaires	15 297,60 €
(I) TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DSU :	35 725,41 €

TOTAL DSUCS (F) + (I) :

3 074 029,79 €

Accusé de réception en préfecture
062-216207241-20250626-D2025-06-24-005-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Accusé de réception en préfecture
062-216207241-20250626-D2025-06-24-005-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'utilisation de la DSUCS au titre de l'année 2024 pour les opérations citées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A ROUVROY, le 26 juin 2025

Le Maire,



Valérie CUVILLIER



Accusé de réception en préfecture
062-216207241-20250626-D2025-06-24-005-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025